



Baux précaire clause résiliation avec préavis

Par **Billoet Clement**, le **16/02/2017** à **19:07**

Bonjour à tous,

Je souhaite savoir s'il est possible d'inclure une clause de résiliation avec préavis dans un bail précaire de 36 mois comme suit :

"Chaque partie aura la faculté de dénoncer le bail par courrier recommandé ou par voie extrajudiciaire avec un préavis de 6 mois"

Merci d'avance pour vos éclaircissements, j'ai un gros point de désaccord sur le sujet !

Par **Billoet Clement**, le **17/02/2017** à **09:09**

Il manque ce bout de texte

"... de dénoncer a tout moment le bail..."